

=====

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025*

*Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,*

*DELIBERATION N° D-2025-5*

---

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

#### ACCEPTATION D'UN DON EN NATURE

Date de convocation : 14 novembre 2025

Affichage du Compte  
Rendu Sommaire : 26 novembre 2025

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. FERON, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, M. RIGONDAUD, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA, Mme AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER. Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO, M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. FERON.

#### **ABSENT** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre d'un engagement solidaire, qui vise à soutenir les actions sociales menées par le CCAS de Niort, la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux de la MAIF a fait don au CCAS des équipements suivants :

- Un lit pliant 1 place, évalué au prix de 200€ TTC.
- Deux couvertures évaluées au prix de 30€ TTC le lot.

Le présent don est fait à titre gratuit et n'est grevé d'aucune condition, ni charge. Il n'est donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires au CCAS.

Ces équipements seront mis à disposition d'un des logements relais gérés par le CCAS.

.../...

La délibération du conseil d'administration rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L.2242 – 4 du Code Général des collectivités territoriales, à effet du jour de cette acceptation.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acceptation de ce don en nature d'un montant de 230€ TTC.
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme  
NIORT, le 26 novembre 2025

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGE  
Et par délégation,  
Le Vice-Président  
SIGNÉ  
Nicolas VIDEAU